Image not found or type unknown

Liquidation Judiciaire

Par **am.mgt**, le **12/03/2020** à **09:53**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un véhicule à un garagiste peu scrupuleux, je suis passée devant le tribunal d'instance de ma ville, qui m'a donné raison. Je précise que j'ai agi sans avocat, mais accompagnée d'un huissier.

A l'heure d'aujourd'hui, j'ai du avancer environ 400e de frais d'huissier de ma poche, sans aucun remboursement de la part adverse, qui après jugement, me doit la somme de 3000e, dommages et intérêts compris.

Actuellement, l'huissier me demande de nouveau 282e (après aoir constaté sur le compte du garagiste qu'il n'y rien) et me conseille de faire fermer le garage, en l'assignant en liquidation judiciaire. Le souci c'est qu''en plus, je viens de constater que ce monsieur avait ouvert une nouvelle société à coté, avec un capital social non plus de 1000e mais de 10 000e, il a donc de quoi me rembourser.

Est ce possible pour moi, en tant que particulier sans avocat, d'assigner ce garage en liquidation judiciaire et espérer récupérer mon argent ?

Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés